

République Française  
Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 11 avril 2023**

Séance ordinaire du **11 avril 2023** – 20 h – Salle du Conseil, Mairie

**Nombre de conseillers :** Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire  
En fonction : 15 Secrétaire de séance : Mme OFFENBURGER Céline  
Présents : 13  
Absents : 2 Date de convocation : 04 avril 2023  
Nombre de procuration(s) : 1

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence (arrivée à 20 h 55) - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 20)- OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes GRAUFEL Mélanie ( Mme GRAUFEL a donné procuration à Mme TANGHE Marielle) - SAETTEL Christiane

**9. Projet de servitudes radioélectriques contre les obstacles et/ou contre les perturbations électromagnétiques - Centre radioélectrique de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim et centre radioélectrique de Strasbourg-Duttlenheim**

M. Hervé BENTZ, rapporteur, informe les conseillers de l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et/ou contre les perturbations électromagnétiques concernant les centres radioélectriques de sécurité aéronautique de Strasbourg-Entzheim et de Strasbourg-Duttlenheim.

La mise en œuvre de ces servitudes est motivée par la prise en compte de nouveaux équipements (CERD, RADAR, ILS) dans le périmètre de ces deux centres .

Le projet de servitudes radioélectriques contre les obstacles vise à créer plusieurs zones autour de certaines installations (tour de contrôle, radars...) : zone primaire, zone secondaire ou un secteur de dégagement. Dans les zones de dégagement, il sera interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dépassant des hauteurs définies en fonction des équipements concernés.

Le projet de servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques consiste quant à lui, à créer autour de certaines installations une zone de protection radioélectrique dans laquelle il sera interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations par des ondes radioélectriques.

Le territoire de la Commune d'Innenheim est concerné par ce projet (radar).

L'enquête publique est prescrite par la Direction Générale de l'Aviation Civile et se déroule du 27 mars au 05 mai 2023 inclus, en mairie d'Entzheim. Une permanence du commissaire-enquêteur se tiendra à la mairie d'Innenheim, le jeudi 20 avril 2023 de 9 h à 11 h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par le public :

- à la mairie d'Entzheim, siège de l'enquête
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Servitudes-d-Utilite-Publique> sous la rubrique : Centre radioélectrique de Strasbourg-Entzheim/Strasbourg-Duttlenheim n°ANFR 067.024.0001 et 067.024.0005.

.../...

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'Entzheim, Lingolsheim, Duttlenheim et Innenheim
- par écrit ou par oral auprès du commissaire-enquêteur, aux lieux, jours et heures de permanences de celui-ci
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie d'Entzheim
- par voie électronique à l'adresse [pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr) en mentionnant comme objet « Enquête publique servitudes radioélectriques - Centre de Strasbourg-Entzheim/Strasbourg-Duttlenheim ».

La secrétaire de séance,  
Céline OFFENBURGER.



Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 13 avril 2023

Le Maire,

Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 17 avril 2023